

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation, médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0033599

MUPRAS RECEPTION Optique 81305 Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1400 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : Retraité
 Nom & Prénom : JELLOUL Ahmed
 Date de naissance : 01/01/1942
 Adresse : Rue AL Khatoun, n° 14
 Lot AL-Wahda Deloua
 Tél. : 0658 52 1727 Total des frais engagés : 2584,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 02 Aout 2021
 Nom et prénom du malade : JELLOUL AHMED Age: _____
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Section oculaire
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances _____
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Deloua Le : 11 / 08 / 2021
 Signature de l'adhérent(e) :



Dr. RACHA ELBAKKAL

Ophthalmogiste

Diplômée des Facultés de
Medecine - Casablanca

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diabète - Glaucome - Lazer -
Lentilles de Contact



الدكتورة رشا البقال
طب و جراحة العيون

حاصلة على شهادة بكلية الطب
الدار البيضاء
جراحة المياه البيضاء [الجلالة]
القرنية المخروطية
تصحيح البصر بالليزر
زراعة العدسات
أمراض الشبكية

ORDONNANCE

02 août 2021

Mr. JELLOUL Ahmed



XAILIN C

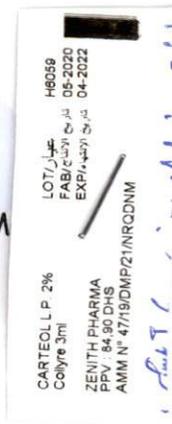
1 gttes 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

CARTEOL LP 2%: collyre



1 goutte par jour, le matin à 8h, dans l'œil droit, pendant 6 M

84.90



Lotissement Nabila, Makhoul N°2
Casablanca - Tél: 05 22 03 11 11
Médical Spécialiste
Ophthalmologie
Dr. Rachael Bakkal
Ophthalmogiste

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
sarl au
Bloc UN° 1 Deroua
Tél: 05 22 53 20 83
062049173
INPE

Dr. RACHA ELBAKKAL

Ophthalmogiste

Diplômée des Facultés de
Medecine - Casablanca

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diabète - Glaucome - Lazer -
Lentilles de Contact



الدكتورة رشا البقال
طب و جراحة العيون

حاصلة على شهادة بكلية الطب
الدار البيضاء
جراحة المياه البيضاء [الجلالة]
القرنية المخروطية
تصحيح البصر بالليزر
زراعة العدسات
امراض الشبكية

ORDONNANCE

02 août 2021

Mr. JELLOUL Ahmed

Monture + verres correcteurs progressifs
antireflets

VL : OD = + 0.50 (- 1.75 à 175°)

OG = - 2.75 (- 1.00 à 65°)

VP : ODG = Add : + 3.00

Signature of Dr. Racha Elbakkal
Stamp: Espace optique
Opticien optométriste
Lotissement Nabila, Makhlouf N° 334, étage N°2 - Casablanca
Tél: 05 22 03 11 11 / 06 30 00 60 00 / 06 61 85 07 49

فضاء البصريات Espace Optique

Facture

Sidi othman Bloc 57 N°98 CASABLANCA

Tél.: 06 3000 6000 / 06 6185 0749

سيدي عثمان بلوك 57 رقم 98 - الدار البيضاء

No 0001809

Date : 09/08/2022
Client : M. ELLOUL ANIM SA

V.Loin 120 GR2880 2 RL

	SPH	CYL	AXE
OD	40.50	-1.25	175°
OG	-2.25	1.00	65°

V.Pres ADD + 3.00

	SPH / ADD	CYL	AXE
OD	220 GR2880 2		
OG			

Espace optique
Opticien Optométriste
Sidi Othman Bloc 57 N° 98
Casablanca
06.30.00.6000 / 06.61.85.07.49

MONTURE	227NL
VERRES	120 GR2880 2 RL

Prix
800
800
200
1600
2300

Total

Arrêtés la présente facture à la somme de 2300 euros

RC : 401396 - PATENTE : 37208888
IF : 14412518 - ICE : 000544034000083

Signature
Espace Optique